AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0582026-BF
Reçu le 28/04/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 16 avril 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

OBJET :
Vote du BP 2026 – Energies Renouvelables

N° 058/2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 03 avril deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Nicolas LACOMBE, Mesdames Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Najet EL-KAHIRI, Mélanie SERRES-SOLANO, adjointes au Maire, Messieurs Hugues DAVID, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, adjoints au Maire, Mesdames Josiane DARRAC, Aurore FONTANEL, Stéphanie GARBAY, Marie-Pierre LAPORTE, Helena POTIER, Marie-Ange PRADO, Laurence QUATRE, Charline SANSAN, conseillères municipales et Messieurs Serge ARNAUNE, Charlie BARRERE, Daniel ESSERTEL, Frédéric SANCHEZ, Jean-Jacques SERVOLLE, Frédéric TAROZZI, Jean-François TUFFERY, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Yannick DULOUARD a donné procuration à Jean-François TUFFERY
Michel FRANCOISE a donné procuration à Frédéric TAROZZI
Jean-Luc GUERY a donné procuration à Hugues DAVID
Françoise MEDECIN a donné procuration à Serge ARNAUNE
Myriam TESSARIOL a donné procuration à Laurence QUATRE
Manuel VICENTE a donné procuration à Jean-Jacques SERVOLLE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Charline SANSAN ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 16 avril 2026 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AR Prefecture

047-214701955-20260416-DEL0582026-BF
Reçu le 28/04/2026

RAPPORTEUR : SANCHEZ Frédéric

Après consultation des éléments du projet de Budget Primitif 2026, en ce qui concerne la « Production d'énergies renouvelables », étant précisé que, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

Budget Production d'Energies Renouvelables 2026 (HT)

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	21 360.85 €	21 360.85 €
Section d'investissement	464 337.01 €	464 337.01 €
Total	485 697.86 €	485 697.86 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération ;
Considérant le vote du Compte Administratif 2025 et l'affectation des résultats 2025 ;
Considérant l'exposé qui précède ;
DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE PROCEDER** au vote du Budget Primitif 2026 « Production d'Energies Renouvelables » conformément à la législation en vigueur.
- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026 « Production d'Energies Renouvelables ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

MAIRIE DE NERAC 47600

Le Maire,

La Secrétaire de séance,